

LES GRANDES DÉCISIONS
du DROIT des
ASSURANCES

Sous la direction de
Jean-Michel DO CARMO SILVA
et Didier KRAJESKI

Préface de Bernard BEIGNIER

Sommaire

PARTIE I *Le contrat d'assurance*

Chapitre 1. La formation du contrat	41
Section 1. L'existence de l'aléa	41
<i>Par Sonia Ben Hadj Yahia, Maître de conférences à l'Université de Corse Pasquale Paoli, HDR, Directrice de l'IEJ de Corse</i>	
§ 1. L'existence de l'aléa lors de la formation du contrat d'assurance	41
Cass. 1 ^{re} civ., 8 juillet 1994, n° 92-15551	41
§ 2. L'ignorance du risque lors de la formation du contrat d'assurance	47
Cass. 1 ^{re} civ., 4 novembre 2003, n° 01-14942	47
§ 3. La sanction de l'absence d'aléa	51
Cass. 1 ^{re} civ., 9 novembre 1999, n° 97-16306 et 97-16800	51
Section 2. L'information et le conseil	56
<i>Par Agnès Pimbert, Professeur à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, co-directrice du master Droit des assurances</i>	
§ 1. La portée du devoir de conseil	57
Cass. 1 ^{re} civ., 13 décembre 2012, n° 11-27631	57
§ 2. Les limites du devoir de conseil	62
Cass. 1 ^{re} civ., 1 ^{er} décembre 1998, n° 94-13589	62
Cass. 1 ^{re} civ., 2 juillet 2002, n° 99-14765	62
Cass. 1 ^{re} civ., 12 mai 1987, n° 85-11387	63
§ 3. Le débiteur du devoir de conseil	68
Cass. 1 ^{re} civ., 16 juillet 1986, n° 84-16903	68

§ 4. La sanction du manquement au devoir de conseil	73
Cass. 2 ^e civ., 8 avril 2004, n° 03-11485	73
Cass. 2 ^e civ., 15 décembre 2011, n° 10-23889	73
Section 3. La note de couverture	77
<i>Par Agnès Pimbert, Professeur à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, co-directrice du master Droit des assurances</i>	
§ 1. Les spécificités de la note de couverture et caractéristiques de la garantie accordée	77
Cass. 1 ^{re} civ., 9 novembre 1999, n° 97-14252, S ^{té} Cigna Insurance Company of Europe c/S ^{té} Cars et autres	77
§ 2. Les enjeux de la qualification	81
Cass. 1 ^{re} civ., 6 octobre 1993, n° 90-15852	81
Section 4. Les modes de souscription	85
<i>Par Agnès Pimbert, Professeur à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, co-directrice du master Droit des assurances</i>	
§ 1. Le caractère consensuel du contrat d'assurance	85
Cass. req., 1 ^{er} juillet 1941	85
§ 2. L'expression du consentement	89
Cass. 2 ^e civ., 14 juin 2007, n° 06-15955	89
§ 3. Les modes de preuve du contrat d'assurance	94
Cass. 1 ^{re} civ., 5 mars 1974, n° 73-10178	94
§ 4. La solennisation du contrat	99
Cass. 1 ^{re} civ., 9 mars 1999, n° 96-20190	99
Chapitre 2. Le risque	103
Section 1. La déclaration du risque	103
<i>Par Sabine Abravanel-Jolly, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
§ 1. La fausse déclaration intentionnelle	103

1.1. La notion de fausse déclaration	104
Cass. ch. mixte, 7 février 2014, n° 12-85107	104
Cass. 2° civ., 11 juin 2015, n° 14-17971 et n° 14-18013	104
1.2. 2016-2017 : retour ponctuel à la fausse déclaration pré-rédigée non précédée de questions	111
Cass. 2° civ., 14 avril 2016, n° 15-16808	111
Cass. 2° civ., 14 avril 2016, n° 15-18226	112
Cass. 2° civ., 2 février 2017, n° 16-14815	112
1.3. Depuis 2017 : retour à l'orthodoxie	117
Cass. 2° civ., 27 avril 2017, n° 15-10570	117
Cass. 2° civ., 27 avril 2017, n° 16-13209	117
Cass. 2° civ., 18 mai 2017, n° 16-14262	117
Cass. 2° civ., 29 juin 2017, n° 16-18975	118
Cass. 2° civ., 4 juillet 2019, n° 18-19242	118
§ 2. Les sanctions en cas de fausse déclaration intentionnelle	121
Cass. 2° civ., 4 juillet 2007, n° 06-17568	122
Cass. 2° civ., 13 septembre 2007, n° 06-18175	122
Cass. 2° civ., 24 novembre 2011, n° 10-26034	122
Cass. 2° civ., 9 février 2012, n° 11-10091	122
Cass. 2° civ., 3 octobre 2013, n° 12-25196	123
Section 2. La règle proportionnelle de prime	130
<i>Par Axelle Astegiano-La Rizza, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
§ 1. L'application de la règle proportionnelle de primes aux fausses déclarations de surface et l'inconstitutionnalité de l'article L. 191-4 du Code des assurances	132
Cass. 1 ^{re} civ., 3 septembre 2009, n° 08-16726	132
Cons. const., 26 septembre 2014, n° 2014-414 QPC	132
§ 2. Les contours d'application de l'article L. 113-9 du Code des assurances	138
Cass. 1 ^{re} civ., 8 juillet 1997, n° 95-17069	138
Cass. 1 ^{re} civ., 2 mars 2017, n° 15-27831	138

§ 3. L'office du juge dans l'application de la règle proportionnelle de primes	143
Cass. civ., 9 juin 1942	143
Cass. 1 ^{re} civ., 20 octobre 1993, n° 91-17112	144
Cass. 1 ^{re} civ., 18 juin 1996 n° 94-16317	144
Cass. 1 ^{re} civ., 6 juin 2000, n° 97-19241	144
Cass. 3 ^e civ., 17 avril 2013, n° 12-14409	144
§ 4. Une difficulté significative : l'application critiquée de l'article L. 113-9 du Code des assurances en l'absence de déclaration de missions ou de chantiers	150
Cass. 3 ^e civ., 16 décembre 2003, n° 02-18534	150
Cass. 3 ^e civ., 17 décembre 2003, n° 02-16096	151
Cass. 2 ^e civ., 17 avril 2008, n° 07-13053	151
Cass. 3 ^e civ., 8 février 2012, n° 10-27250	151
Cass. 3 ^e civ., 27 juin 2019, n° 17-28872	152
Cass. 3 ^e civ., 1 ^{er} octobre 2020, n° 18-20809	152
Cass. 2 ^e civ., 26 novembre 2020, n° 18-10190	152
Section 3. La faute intentionnelle ou dolosive	162
<i>Par Sabine Abravanel-Jolly, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
§ 1. L'admission de la seule faute intentionnelle : conception moniste des exclusions absolues de risque	163
Cass. 1 ^{re} civ., 10 avril 1996, n° 93-14571	163
§ 2. L'admission progressive de la faute dolosive : conception dualiste des exclusions légales absolues de risque	169
Cass. 2 ^e civ., 22 septembre 2005, n° 04-17232	169
Cass. 2 ^e civ., 16 octobre 2008, n° 07-14373	170
Cass. 2 ^e civ., 28 février 2013, n° 12-12813	170
Cass. 2 ^e civ., 12 septembre 2013, n° 12-24650	170
Cass. 2 ^e civ., 4 février 2016, n° 15-10363	170
Cass. 2 ^e civ., 26 octobre 2017, n° 16-23696	171
Cass. 2 ^e civ., 25 octobre 2018, n° 16-23103	171
Cass. 2 ^e civ., 20 mai 2020, n° 19-11538 et n° 19-14306	171
Cass. 2 ^e civ., 20 mai 2020, n° 19-14306	172

Sommaire	15
Cass. 1 ^{re} civ., 8 janvier 2020, n° 18-19782 et 18-19832	172
Section 4. Les conditions et exclusions conventionnelles de garantie	186
<i>Par Sabine Abravanel-Jolly, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
§ 1. La notion de condition et d'exclusion conventionnelles de garantie	186
Cass. 1 ^{re} civ., 26 novembre 1996, n° 94-16058	186
§ 2. Le régime de validité souple de la condition de garantie	193
Cass. 3 ^e civ., 18 mars 1992, n° 90-10292	193
Cass. 2 ^e civ., 15 décembre 2011, n° 10-26677	194
Cass. 2 ^e civ., 20 octobre 2016, n° 15-25839	194
§ 3. Le régime strict de validité de l'exclusion conventionnelle de garantie	196
3.1. L'exclusion doit être formelle	196
Cass. 1 ^{re} civ., 8 octobre 1974, n° 73-12497	196
Cass. 1 ^{re} civ., 22 mai 2001, n° 99-10849	197
3.2. L'exclusion doit être limitée	202
Cass. 1 ^{re} civ., 17 février 1987, n° 85-15350	202
Cass. 1 ^{re} civ., 23 juin 1987, n° 85-17010	202
3.3. L'exclusion doit figurer en caractère très apparents	205
Cass. 1 ^{re} civ., 11 décembre 1990, n° 89-15248	205
Cass. 1 ^{re} civ., 27 novembre 1990, n° 88-12964	205
Chapitre 3. La vie du contrat	209
Section 1. La modification du contrat	209
<i>Par Axelle Astegiano-La Rizza, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
§ 1. La modification à l'initiative de l'assuré	209
Cass. 1 ^{re} civ., 11 octobre 1994, n° 92-18271	209

§ 2. La valeur de l'avenant dans la modification du contrat	215
Cass. 2 ^e civ., 21 janv. 2021, n° 19-20699	215
§ 3. Les modifications en assurance collective de dommages et en assurance de groupe : quelle conception du schéma triangulaire ?	219
Cass. 2 ^e civ., 5 mars 2020, n° 18-25192	219
Cass. 2 ^e civ., 13 décembre 2012, n° 12-40073, QPC	219
Section 2. La résiliation du contrat	228
<i>Par Agnès Pimbert, Professeur à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, co-directrice du master Droit des assurances</i>	
§ 1. La résiliation annuelle	229
Cass. 1 ^{re} civ., 13 mars 2001, n° 98-18182	229
Cass. 2 ^e civ., 10 décembre 2015, n° 14-14512	229
§ 2. La résiliation amiable	235
Cass. 1 ^{re} civ., 20 février 1973, n° 71-14697	235
§ 3. Le non-paiement des primes	237
Cass. 1 ^{re} civ., 19 mars 1985, n° 83-17072	237
§ 4. La renonciation	240
Cass. crim., 16 mai 2006, n° 05-80974	240
§ 5. Les procédures collectives	244
Cass. com., 15 novembre 2016, n° 14-27045	244
§ 6. La modification de la situation de l'assuré	248
Cass. 1 ^{re} civ., 30 novembre 1977, n° 76-12691	248
Section 3. La tacite reconduction	252
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 5 octobre 1964, n° 62-12641, M. Marimoutou	253
Cass. 1 ^{re} civ., 6 octobre 1969, n° 67-14297, Compagnie La Providence	253

Chapitre 4. La mise en œuvre de la garantie	261
Section 1. La déchéance de garantie	261
<i>Par Sonia Ben Hadj Yahia, Maître de conférences à l'Université de Corse Pasquale Paoli, HDR, Directrice de l'IEJ de Corse</i>	
Cass. 3 ^e civ., 17 octobre 2007, n° 06-17608	261
Section 2. Le droit à indemnité	264
<i>Par Agnès Pimbert, Professeur à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, co-directrice du master Droit des assurances</i>	
§ 1. La qualité d'assuré	265
Cass. 1 ^{re} civ., 15 février 2000, n° 97-20179	265
§ 2. L'action en répétition de l'indu	269
Cass. 1 ^{re} civ., 12 mai 1987, n° 85-11387	269
§ 3. La mise en œuvre de la compensation entre l'indemnité et la prime	273
Cass. 1 ^{re} civ., 31 mars 1993, n° 91-13637	273
§ 4. Le droit à indemnité et crédit-bail	276
Cass. 1 ^{re} civ., 13 mars 1996, n° 94-11610	276
§ 5. Le droit à indemnité et propriété	279
Cass. 1 ^{re} civ., 6 octobre 1993, n° 91-13291	279
Section 3. Les intérêts moratoires	281
<i>Par Didier Krajewski, Professeur des universités, Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole</i>	
§ 1. Le point de départ des intérêts	282
Cass. 1 ^{re} civ., 14 novembre 2001, n° 98-19205	282
§ 2. Les intérêts moratoires et les plafonds de garantie	287
Cass. 1 ^{re} civ., 10 mai 1988, n° 86-13188	287
Cass. 1 ^{re} civ., 7 juillet 1992, n° 89-16616	287
Cass. 1 ^{re} civ., 28 avril 1998, n° 96-14762	288

Section 4. Préjudice indépendant du retard	290
<i>Par Didier Krajewski, Professeur des universités, Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 7 décembre 1964	290
Section 5. La libre disposition de l'indemnité	293
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 16 juin 1982, n° 81-13080	293
Chapitre 5. Le contentieux du contrat	303
Section 1. La prescription extinctive	303
<i>Par Axelle Astegiano-La Rizza, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
§ 1. L'interprétation jurisprudentielle quant aux actions dérivant du contrat d'assurance soumise à la prescription biennale	304
Cass. 2 ^e civ., 18 mars 2004, n° 03-10620	304
§ 2. La portée de la mention obligatoire relative à la prescription biennale dans le contrat d'assurance	310
Cass. 2 ^e civ., 2 juin 2005, n° 03-11871	310
Cass. 2 ^e civ., 3 septembre 2009, n° 08-13094	310
Cass. 2 ^e civ., 18 avril 2013, n° 12-19519	310
Cass. 3 ^e civ., 21 mars 2019, n° 17-28021	311
§ 3. La perpétuité des exceptions et la prescription biennale	320
Cass. 1 ^{re} civ., 11 janvier 1989, n° 87-17025	320
Cass. 2 ^e civ., 19 octobre 2006, n° 05-17599	320
§ 4. L'interruption et la suspension de la prescription biennale	323
Cass. 1 ^{re} civ., 29 février 2000, n° 96-22884 et 97-11582	324
Cass. 1 ^{re} civ., 29 mai 2001, n° 99-14127	324
Cass. 1 ^{re} civ., 24 février 2004, n° 01-02719	324
Cass. 2 ^e civ., 19 mai 2016, n° 15-19792	324

Section 2. La compétence juridictionnelle	332
<i>Par Sonia Ben Hadj Yahia, Maître de conférences à l'Université de Corse Pasquale Paoli, HDR, Directrice de l'IEJ de Corse</i>	
§ 1. La compétence d'attribution en matière d'action directe de la victime	333
Tribunal des conflits, 15 avril 2013, n° C 3892	333
§ 2. La compétence territoriale	336
Cass. 1 ^{re} civ., 14 décembre 1983, n° 82-13385	336
Cass. 1 ^{re} civ., 30 mai 2006, n° 04-13958	337

PARTIE II *Les assurances de dommages*

Chapitre 1. Les règles communes	341
Section 1. Le principe indemnitaire	341
<i>Par Agnès Pimbert, Professeur à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, co-directrice du master Droit des assurances</i>	
§ 1. Le domaine du principe indemnitaire	342
Cass. 2 ^e civ., 5 avril 2007, n° 06-12066	342
§ 2. Le mode de calcul de l'indemnité d'assurance en assurances de choses	345
2.1. La date d'évaluation de la valeur du bien	346
Cass. 1 ^{re} civ., 11 octobre 1994, n° 91-14904	346
2.2. Le sort des indemnités forfaitaires	349
Cass. 1 ^{re} civ., 22 juillet 1986, n° 85-11997	349
2.3. L'indemnisation valeur à neuf	352
Cass. 1 ^{re} civ., 27 janvier 1987, n° 85-16372	352
§ 3. La détermination du montant de l'indemnité en assurance de responsabilité civile	355
3.1. Bien partiellement détruit et coût des réparations	355
Cass. crim., 22 septembre 2009, n° 08-88181	355

3.2. Destruction d'un immeuble	357
Cass. 3 ^e civ., 7 septembre 2017, n° 16-15257	357
§ 4. Les assurances cumulatives	362
Cass. 1 ^{re} civ., 21 novembre 2000, n° 98-11891	362
Section 2. Les exclusions légales spécifiques	365
<i>Par Didier Krajeski, Professeur des universités, Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole</i>	
Cass. civ., 24 juillet 1945	365
Cass. civ., 25 juillet 1945	366
Cass. 1 ^{re} civ., 27 octobre 1981, n° 80-12895	367
Cass. 1 ^{re} civ., 4 mars 1986, n° 84-16966	368
Cass. 2 ^e civ., 10 septembre 2015, n° 14-18297	368
Section 3. L'assurance des risques de catastrophes naturelles	374
<i>Par Didier Krajeski, Professeur des universités, Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole</i>	
§ 1. Le domaine de la garantie	374
Cass. 1 ^{re} civ., 10 février 2004, n° 02-14193	374
§ 2. Les conditions de mise en œuvre de la garantie	377
Cass. 1 ^{re} civ., 7 février 1995, n° 91-16706	377
CE, 20 juin 2016, n° 382900	377
§ 3. Les cas de successions d'assureurs et de propriétaires	381
Cass. 2 ^e civ., 16 janvier 2014, n° 13-11356	381
Cass. 1 ^{re} civ., 18 juillet 2000, n° 98-12272	381
Cass. 3 ^e civ., 7 mai 2014, n° 13-16400	382
Section 4. La subrogation de l'assureur	385
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
§ 1. La subrogation conventionnelle	387
Cass. 1 ^{re} civ., 9 décembre 1997, n° 95-19003	387
§ 2. Le régime de la subrogation légale spéciale	390

<i>Sommaire</i>	21
2.1. L'exception de subrogation	391
Cass. 1 ^{re} civ., 17 février 1987, n° 85-14568	391
2.2. La recevabilité du recours subrogatoire : l'identité du tiers défendeur	396
Cass. 1 ^{re} civ., 23 avril 1985, n° 84-10054	396
2.3. La recevabilité du recours subrogatoire : le moment du paiement	400
Cass. 1 ^{re} civ., 18 juin 1985, n° 84-12430	400
2.4. La recevabilité du recours subrogatoire : les bénéficiaires de l'immunité	404
Cass. civ., 28 octobre 1947, n° 47-33468	404
Cass. 1 ^{re} civ., 8 décembre 1993, n° 90-18148	405
2.5. La recevabilité du recours subrogatoire : la déchéance de l'immunité en cas de malveillance	413
Cass. ass. plén., 13 novembre 1987, n° 86-17185	413
2.6. Le concours des actions de l'assureur subrogé et de l'assuré subrogeant	416
Cass. civ., 5 mars 1945	416
Section 5. Les bénéficiaires de l'indemnité d'assurance	423
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
§ 1. L'opposabilité des exceptions	423
Cass. 1 ^{re} civ., 11 juin 1981, n° 80-12008	423
§ 2. L'assurance pour compte	429
2.1. Dualité des garanties	430
Cass. civ., 25 mars 1947	430
Cass. 1 ^{re} civ., 1 ^{er} juin 1999, n° 97-15298	431
2.2. Assurance pour compte implicite	436
Cass. 1 ^{re} civ., 10 juillet 1995, n° 92-13534	436
2.3. Assurance pour compte et opposabilité des exceptions	440
Cass. 1 ^{re} civ., 20 juillet 1994, n° 90-21054	440

§ 3. Les créanciers titulaires d'une sûreté réelle sur la chose assurée	446
Cass. civ., 4 décembre 1946	446
Cass. 1 ^{re} civ., 30 mars 1978, n° 76-14784	446
Section 6. La transmission du contrat	455
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
§ 1. Le droit commun de la transmission du contrat (art. L. 121-10)	455
1.1. Le domaine et la portée du régime de droit commun	456
Cass. civ., 27 juillet 1948, n° 48-37523	456
1.2. L'indemnisation du sinistre antérieur	462
Cass. 3 ^e civ., 15 septembre 2016, n° 15-21630	462
§ 2. Le droit spécial de la transmission du contrat (art. L. 121-11)	466
2.1. Le maintien provisoire de la garantie au profit de l'acquéreur	467
Cass. 1 ^{re} civ., 18 avril 1989, n° 87-12683	467
2.2. La remise en vigueur du contrat	470
Cass. 2 ^e civ., 14 juin 2012, n° 11-11344	470
Chapitre 2. Les assurances de responsabilité civile	475
Section 1. Extension légale de garantie	475
§ 1. Le champ d'application de l'extension	476
<i>Par Jean-Michel do Carmo Silva, Professeur de droit, Grenoble École de Management</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 5 décembre 2000, n° 98-13052, Société Foselev Sofrequip c/Société Sun alliance assurances	476
§ 2. La force de l'extension	487
<i>Par Didier Krajewski, Professeur des universités, Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole</i>	
2.1. Extension légale et exclusions légales	487

Cass. civ., 23 juin 1942	487
Cass. 1 ^{re} civ., 3 octobre 1973, n° 72-12646	488
2.2. Extension légale et délimitation contractuelle de la garantie	492
Cass. civ., 12 novembre 1940	492
Cass. 1 ^{re} civ., 3 juin 1986, n° 85-10546	493
Cass. 1 ^{re} civ., 12 mars 1991, n° 88-12441	493
Section 2. La durée de la garantie	498
<i>Par Axelle Astegiano-La Rizza, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 19 décembre 1990, n° 88-12863	498
Cass. 1 ^{re} civ., 16 décembre 1997, n° 94-17061 et 94-20060	499
Cass. 1 ^{re} civ., 25 juin 2009, n° 08-14060 et 08-16910	499
Cass. 2 ^e civ., 5 septembre 2011, n° 10-20970	499
Cass. 2 ^e civ., 24 septembre 2020, n° 18-12593 et 18-13726	500
Section 3. La clause de direction de procès	516
<i>Par Didier Krajewski, Professeur des universités, Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole</i>	
§ 1. Les conditions de la renonciation de l'assureur	516
Cass. 1 ^{re} civ., 10 mai 2000, n° 97-22495	516
Cass. 1 ^{re} civ., 23 septembre 2003, n° 00-15201	517
§ 2. La portée de la renonciation de l'assureur	522
Cass. 1 ^{re} civ., 3 novembre 1988, n° 86-19592	522
Cass. 1 ^{re} civ., 8 juillet 1997, n° 95-12817	522
Cass. 1 ^{re} civ., 8 juillet 1997, n° 95-13484	522
Section 4. L'action directe	526
<i>Par Axelle Astegiano-La Rizza, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
§ 1. L'inutilité de la mise en cause de l'assuré pour l'exercice de l'action directe	529
Cass. 1 ^{re} civ., 29 février 2000, n° 97-11811	529
Cass. 1 ^{re} civ., 7 novembre 2000, n° 97-22582	529

§ 2. La prorogation du délai de prescription de l'action directe	536
Cass. 1 ^{re} civ., 11 mars 1986, n° 84-14979	536
Cass. 1 ^{re} civ., 13 février 1996, n° 93-16005	536
Section 5. L'assureur et le procès pénal	540
<i>Par Didier Krajewski, Professeur des universités, Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole</i>	
§ 1. Les conditions de la présence de l'assureur au procès pénal	540
Cass. crim., 30 mai 1985, n° 84-95086	540
Cass. crim., 31 mai 1989, n° 87-84123	541
Cass. crim., 13 juin 1989, n° 88-80523	541
Cass. crim., 12 décembre 1991, n° 91-80107	541
§ 2. Les effets de la présence de l'assureur au procès pénal	544
Cass. crim., 8 novembre 1988, n° 87-91097	545
Cass. crim., 14 décembre 1989, n° 89-80192	545
Cass. crim., 14 décembre 1989, n° 88-82456	545
Cass. crim., 19 décembre 2000, n° 00-80479	546
Cass. crim., 8 septembre 2020, n° 19-84983	546
§ 3. La question des recours	550
Cass. crim., 5 juin 1984, n° 83-94823	550
Cass. crim., 10 avril 1986, n° 85-93805	550
Cass. crim., 26 mars 1992, n° 91-83263	551
Cass. crim., 19 juin 1996, n° 95-83726	551
Chapitre 3. L'assurance de protection juridique	553
<i>Par Sophie Lambert, Maître de conférences HDR à Aix-Marseille Université</i>	
Section 1. La qualification	554
Cass. 1 ^{re} civ., 8 juillet 1997, n° 95-17548	554
Cass. 1 ^{re} civ., 8 juillet 1997, n° 95-13484	555
Cass. 2 ^e civ., 28 février 2013, n° 12-12813	555

<i>Sommaire</i>	25
Section 2. Le libre choix de l'avocat	567
Cass. 1 ^{re} civ., 15 juillet 1999, n° 97-10725	567
Section 3. La prescription	578
Cass. 2 ^e civ., 3 juin 2004, n° 03-13051	578
Chapitre 4. Les assurances des véhicules terrestres à moteur	587
<i>Par Sabine Abravanel-Jolly, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
Section 1. L'inégalité entre victimes conductrices et non conductrices	587
Cass. 2 ^e civ., 9 septembre 2010, n° 10-12732, QPC incidente	588
Cass. 2 ^e civ., 10 novembre 2010, n° 10-30175, QPC	589
Section 2. Les voies ferrées exclues de la loi Badinter	601
Cass. 2 ^e civ., 16 juin 2011, n° 10-19491	602
Cass. 2 ^e civ., 8 décembre 2016, n° 15-26265	602
Cass. 1 ^{re} civ., 13 mars 2008, n° 05-12551, <i>Ibouroi</i>	602
Cass. ch. mixte, 28 novembre 2008, n° 06-12307	603
Chapitre 5. Les assurances de la construction	611
<i>Par Moussa Thioye, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, Membre de l'IEJUC, Directeur du master Droit de l'immobilier</i>	
Section 1. Le domaine <i>ratione materiae</i> de l'assurance- construction	611
§ 1. La garantie de l'assureur de responsabilité cantonnée au secteur d'activité déclaré par le constructeur	612
Cass. 1 ^{re} civ., 29 avril 1997, n° 95-10187	612
§ 2. Les conditions d'extension du champ de l'assurance- construction aux éléments d'équipement	616
Cass. 3 ^e civ., 26 octobre 2017, n° 16-18120	616

§ 3. Le devoir de l'assureur dommages-ouvrage d'assurer le préfinancement parfait des travaux réparatoires	624
Cass. 3 ^e civ., 7 décembre 2005, n° 04-17418	624
§ 4. Les conditions d'extension du champ de l'assurance dommages-ouvrage aux dommages immatériels collatéraux	627
Cass. 3 ^e civ., 24 mai 2006, n° 05-11708 et 05-12398	627
Section 2. La mise en œuvre de l'assurance-construction	632
§ 1. L'assurance de responsabilité hors jeu en l'absence de réception préalable... éventuellement tacite	632
Cass. 3 ^e civ., 14 décembre 2017, n° 16-24752	632
§ 2. Les assurances dommages-ouvrage et l'articulation du délai biennal du Code des assurances avec le délai décennal du Code civil	636
Cass. 1 ^{re} civ., 4 mai 1999, n° 97-13198	636
§ 3. L'impact de la reconnaissance de garantie de l'assureur dommages-ouvrage sur le délai de garantie	641
Cass. 3 ^e civ., 18 février 2004, n° 02-18513	641
§ 4. La subrogation légale anticipée de l'assureur dommages-ouvrage et l'action récursoire contre les constructeurs et leurs assureurs de responsabilité	644
Cass. 3 ^e civ., 30 janvier 2008, n° 06-19100	644

PARTIE III *Les assurances de personnes*

Chapitre 1. Les assurances sur la vie	651
Section 1. La qualification du contrat	651
§ 1. La qualification assurantielle	652

Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans

Cass. ch. mixte, 23 novembre 2004, n° 01-13592, n° 02-11352, n° 02-17507, n° 03-13673 (4 arrêts)	652
Cass. ch. mixte, 23 novembre 2004, n° 01-13592	652
Cass. ch. mixte, 23 novembre 2004, n° 02-11352	653
Cass. ch. mixte, 23 novembre 2004, n° 02-17507	653
Cass. ch. mixte, 23 novembre 2004, n° 03-13673	654
§ 2. L'assimilation à une donation indirecte	662
2.1. Les conditions de la qualification du contrat d'assurance vie en une donation indirecte	662
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
CE, sect., 19 mars 2004, n° 254797, Roche	662
Cass. ch. mixte, 21 décembre 2007, n° 06-12769	663
2.2. La révocation pour ingratitude du bénéficiaire donataire	676
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, Co-directrice du master Droit des assurances</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 20 octobre 2010, n° 09-16451	676
2.3. L'incapacité de recevoir du bénéficiaire donataire	686
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, Co-directrice du master Droit des assurances</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 4 novembre 2010, n° 07-21303	686
Section 2. Les prérogatives du souscripteur	700
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
§ 1. La faculté de renonciation au contrat d'assurance	700
Cass. 2 ^e civ., 19 mai 2016, n° 15-12767	700
§ 2. Le droit de rachat	707
2.1. Le caractère personnel du droit de rachat	708
Cass. com., 25 octobre 1994, n° 90-14316	708
2.2. L'incidence de l'acceptation sur le droit de rachat	713
Cass. ch. mixte, 22 février 2008, n° 06-11934	713

§ 3. Les prérogatives du souscripteur marié	718
Cass. ass. plén., 12 décembre 1986, n° 84-17867, époux Pelletier	718
Section 3. Les droits du bénéficiaire	723
§ 1. Le fondement technique : la stipulation pour autrui	724
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, Co-directrice du master Droit des assurances</i>	
Cass. civ., 15 décembre 1873	724
Cass. civ., 16 janvier 1888	725
Cass. civ., 22 février 1888	726
Cass. civ., 27 mars 1888	727
§ 2. La validité de la clause de désignation du bénéficiaire	738
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
2.1. L'absence de formalisme	738
Cass. 1 ^{re} civ., 13 mai 1980, n° 79-10053	738
2.2 L'assistance du curateur	743
Cass. 2 ^e civ., 8 juin 2017, n° 15-12544	743
§ 3. La mise en œuvre de la clause de désignation du bénéficiaire	751
3.1. La désignation des enfants	751
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 10 décembre 1985, n° 84-14328	751
3.2. La désignation des héritiers	754
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, Co-directrice du master Droit des assurances</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 4 avril 1978, n° 76-12085	754
3.3. Les conflits en cas de décès du bénéficiaire de premier rang de l'assurance sur la vie	763
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	

<i>Sommaire</i>	29
Cass. 1 ^{re} civ., 9 juin 1998, n° 96-10794	763
3.4. Les conflits en cas de décès de l'un des bénéficiaires de l'assurance sur la vie	769
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, codirectrice du master Droit des assurances</i>	
Cass. 2 ^e civ., 23 octobre 2008, n° 07-19163	769
Cass. 1 ^{re} civ., 5 novembre 2008, n° 07-14598	769
Section 4. Les effets patrimoniaux du contrat d'assurance vie	780
§ 1. L'appréhension du contrat d'assurance vie par le droit des régimes matrimoniaux	781
1.1. La prise en compte de la valeur de rachat du contrat non dénoué	782
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 31 mars 1992, n° 90-16343	782
1.2. L'admission d'un droit à récompense en cas de contrat dénoué	787
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, Co-directrice du master Droit des assurances</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 10 juillet 1996, n° 94-18733, Daignan	787
Cass. 1 ^{re} civ., 8 mars 2005, n° 03-10854	787
§ 2. L'appréhension du contrat d'assurance vie par le droit des successions	796
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
2.1. Le correctif légal de l'exagération manifeste des primes	797
Cass. ch. mixte, 23 novembre 2004, n° 01-13592, n° 02-11352, n° 02-17507, n° 03-13673	797
Cass. 2 ^e civ., 10 avril 2008, n° 06-16725	797
2.2. L'inclusion volontaire du capital dans la succession	806
Cass. 1 ^{re} civ., 10 octobre 2012, n° 11-17891	806

Chapitre 2. Les assurances non vie	811
Section 1. La réalité de l'accident	811
<i>Par Didier Krajeski, Professeur des universités, Faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 15 avril 1982, n° 81-11846	811
Cass. 1 ^{re} civ., 8 juillet 1994, n° 92-16204	812
Section 2. La nature des prestations	817
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
Cass. ass. plén., 19 décembre 2003, n° 01-10670	817
Section 3. La preuve du sinistre	826
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, Co-directrice du master Droit des assurances</i>	
§ 1. Portée du droit à la vie privée et indemnisation du dommage corporel	828
CEDH, 27 mai 2014, n° 10764/09, De la Flor Cabrera c/ Espagne	828
§ 2. Reconnaissance du droit à la preuve et indemnisation du dommage corporel	841
Cass. 1 ^{re} civ., 25 février 2016, n° 15-12403	841
Section 4. Le droit au maintien des prestations	850
<i>Par Didier Krajeski, professeur des universités, Faculté de droit de l'Université de Toulouse Capitole</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 13 juin 1995, n° 92-15595	850
Cass. 1 ^{re} civ., 2 octobre 2002, n° 99-14298	850
Section 5. La prescription	855
<i>Par Matthieu Robineau, Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	
§ 1. Les bénéficiaires de la prescription décennale en assurances de personnes	855
Cass. 1 ^{re} civ., 24 février 2004, n° 01-12328	855
§ 2. Le point de départ de la prescription	860

<i>Sommaire</i>	31
Cass. 2 ^e civ., 11 septembre 2014, n° 13-19439	860
Chapitre 3. Les assurances mixtes – Les assurances emprunteurs	869
<i>Par Axelle Astegiano-La Rizza, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
Section 1. La nature juridique de l'assurance groupe emprunteur et applications des dispositions du Code de la consommation	872
Cass. 1 ^{re} civ., 22 mai 2008, n° 05-21822	872
Section 2. De l'abandon du contrôle de la définition de la garantie à l'affirmation de l'obligation d'information, de conseil et de mise en garde du souscripteur	879
Cass. 1 ^{re} civ., 9 février 1999, n° 96-20882, 96-22513, 97-10810 (3 arrêts)	879
Cass. ass. plén., 2 mars 2007, n° 06-15267	880
Section 3. Les effets de la déchéance du terme du contrat de prêt sur l'assurance emprunteur	891
Cass. 1 ^{re} civ., 18 janvier 2000, n° 97-17847	891
Section 4. Le droit de résiliation annuelle de l'adhérent- emprunteur	894
Cass. 1 ^{re} civ., 24 mai 2017, n° 15-27127	894
Cons. const., 12 janvier 2018, n° 2017-685 QPC	895
Section 5. Le point de départ de la prescription en assurance groupe emprunteur	906
Cass. 1 ^{re} civ., 31 mars 1998, n° 96-16326 et 95-18470 (2 arrêts)	906
Cass. 1 ^{re} civ., 27 mars 2001, n° 98-15940	907

PARTIE IV Les entreprises d'assurance

Chapitre 1. La forme et l'objet social des entreprises d'assurance	917
<i>Par Jean-Michel Do Carmo Silva, professeur de droit, Grenoble École de management</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 22 octobre 1996, n° 93-17255, Mutuelles du Mans IARD c/ B. et autres	917
Cass. com., 5 mai 2009, n° 08-17599, SAS Libre & Change c/ SAS Carat France et Covea SGAM	918
 Chapitre 2. Le contrôle des entreprises d'assurance	 935
Section 1. Les activités contrôlées	935
<i>Par Jean-Michel Do Carmo Silva, professeur de droit, Grenoble École de management</i>	
CJUE, 5 ^e ch., 1 ^{er} mars 2012, aff. C-166/11, Ángel Lorenzo González Alonso c/Nationale Nederlanden Vida Cía de Seguros y Reaseguros SAE	936
CJCE, 6 ^e ch., 25 février 1999, aff. C-349/96, Card Protection Plan Ltd c/Commissioners of Customs & Excise	936
CJCE, 1 ^{re} ch., 8 mars 2001, C-240/99, Försäkringsaktiebolaget Skandia (publ)	937
CJUE, 5 ^e ch., 16 juillet 2015, aff. C-584/13, Directeur général des finances publiques c/Mapfre asistencia compañía internacional de seguros y reaseguros SA et Mapfre warranty SpA c/Directeur général des finances publiques	937
 Section 2. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	 957
<i>Par Sonia Ben Hadj Yahia, Maître de conférences à l'Université de Corse Pasquale Paoli, HDR, Directrice de l'IEJ de Corse</i>	
§ 1. Les mesures conservatoires de l'ACPR et droit de propriété	957
Cons. const., 6 février 2015, n° 2014-449 QPC	957
 § 2. Les mesures de police administrative d'une autorité de contrôle	 962
CE, 9 ^e et 10 ^e ss-sections réunies, 23 décembre 2011, n° 335513	962

Chapitre 3. Le marché de l'assurance 967

*Par Bénédicte Rajot, Docteur en droit, Avocate au Barreau de Lyon,
Chargée d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université Jean
Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches*

Section 1. Le libre établissement et la libre prestation de services 967

§ 1. Le champ d'application des libertés d'établissement et de prestations de services : l'exercice d'activités économiques 968

CJCE, 26 mars 1996, aff. C-238/94, José Garcia et a. c/Mutuelle de
prévoyance sociale d'Aquitaine 968

CJCE, 17 février 1993, aff. jointes C-159/91 et C-160/91, Poucet c/
Assurance Générale de France (AGF et a.) ; Pistre c/Caisse
autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse des
artisans (Cancava) 969

§ 2. Le contrôle des libertés d'établissement et de prestation de services : prédominance du principe du « Home country » 977

CJUE, 27 avril 2017, aff. C-559/15, Onix Asigurări SA c/Istituto per
la Vigilanza Sulle Assicurazioni (IVASS) 978

Section 2. La concurrence 983

§ 1. L'analyse fonctionnelle de l'activité « économique » 985

CJCE, 16 novembre 1995, aff. C-244/94, FFSA et a. c/Ministère de
l'agriculture et de la pêche 985

CE, 8 novembre 1996, n° 122644 986

§ 2. L'application du critère de l'infraction par l'objet même de l'accord 993

CJUE, 14 mars 2013, aff. C-32/11, Allianz Hungaria Biztosító ZRT
et a. c/Gazdasági Versenyhivatal 993

PARTIE V *Les intermédiaires d'assurance*

Chapitre 1. Les courtiers 1003

*Par Sophie Lambert, Maître de conférences HDR à Aix-Marseille
Université*

Section 1. Le courtier	1004
Cass. 1 ^{re} civ., 12 mai 1954	1004
Section 2. Le courtier grossiste	1017
Cass. 2 ^e civ., 23 mars 2017, n° 16-15090	1017
Chapitre 2. Les agents généraux	1025
<i>Par David Gantschnig, Maître de conférences à l'Université de Poitiers</i>	
Section 1. L'exclusivité territoriale et l'exclusivité de production	1027
Cass. 1 ^{re} civ., 28 octobre 1968, n° 66-13533	1027
Section 2. La révocation de l'agent général	1036
Cass. 1 ^{re} civ., 31 mars 1993, n° 91-14850	1036
Section 3. Le droit à indemnité compensatrice en cas de cessation des fonctions de l'agent général	1046
§ 1. La renonciation à l'indemnité compensatrice	1046
Cass. 1 ^{re} civ., 4 décembre 1985, n° 84-13466	1046
§ 2. La détermination du montant de l'indemnité compensatrice	1053
Cass. 1 ^{re} civ., 3 novembre 1982, n° 81-15582	1053
§ 3. L'indemnité compensatrice en cas de révocation partielle de l'agent général	1058
Cass. 1 ^{re} civ., 11 juillet 1988, n° 86-18411	1058
§ 4. Le remboursement de l'indemnité compensatrice par le successeur de l'agent général	1066
Cass. 1 ^{re} civ., 22 mai 1985, n° 84-11733	1066
Section 4. Le droit de l'agent de présenter un successeur et droit d'agréeer de la compagnie	1073
Cass. 1 ^{re} civ., 3 octobre 1967, n° 65-11719	1073
Cass. 1 ^{re} civ., 16 octobre 1984, n° 83-13645	1073

Section 5. L'obligation de non-rétablissement	1081
§ 1. La clause de non-rétablissement dans le traité de nomination d'un agent Vie	1081
Cass. 1 ^{re} civ., 29 juin 2004, n° 02-16830	1081
§ 2. L'obligation de non-rétablissement dans le statut de 1996	1088
Cass. 1 ^{re} civ., 17 décembre 2015, n° 14-18378	1088
Chapitre 3. Les responsabilités	1095
<i>Par Sonia Ben Hadj Yahia, Maître de conférences, HDR, Université de Corse Pasquale Paoli, Directrice de l'IEJ de Corse</i>	
Cass. 1 ^{re} civ., 27 novembre 2013, n° 12-24651	1095

PARTIE VI *Les organismes et régimes particuliers d'assurance*

Chapitre 1. Les fonds de garantie et d'indemnisation	1107
<i>Par Bénédicte Rajot, Docteur en droit, Avocate au Barreau de Lyon, Chargée d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
Section 1. Le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages	1107
§ 1. Le principe de subsidiarité	1108
Cass. 2 ^e civ., 3 juin 2004, n° 02-14920	1108
§ 2. Le formalisme de l'exception de nullité invoquée par l'assureur	1113
Cass. 2 ^e civ., 6 mars 2014, n° 12-21215	1113
Section 2. Le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions – la réparation des victimes d'actes de terrorisme	1116
Cass. 2 ^e civ., 6 novembre 1996, n° 94-17970	1117
Cass. 2 ^e civ., 23 juin 1993, n° 91-20537	1117

CJUE, 5 juin 2008, aff. C-164/07, Woods c/Fonds de garantie	1118
Section 3. L'office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales	1123
§ 1. Les conditions d'intervention de l'ONIAM	1124
Cass. 1 ^{re} civ., 2 juillet 2014, n° 13-15750	1124
Cons. const., 1 ^{er} avril 2016, n° 2016-531 QPC	1124
§ 2. Les conditions du recours subrogatoire de l'ONIAM	1129
Cass. 1 ^{re} civ., 19 juin 2013, n° 12-20433	1129
Chapitre 2. La Caisse centrale de réassurance	1133
<i>Par Jean-Michel Do Carmo Silva, professeur de droit, Grenoble École de management</i>	
Cons. const., 27 sept. 2013, n° 2013-344 QPC, Société SCOR SE	1133
Chapitre 3. Les garanties publiques pour le commerce extérieur	1141
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, Co-directrice du master Droit des assurances</i>	
Section 1. L'application ponctuelle du Code des assurances à l'assurance-crédit	1145
Cass. 1 ^{re} civ., 25 mars 1991, n° 88-19729	1145
Section 2. La soumission de l'assurance-crédit au droit commun des contrats et à la compétence des juridictions judiciaires	1154
Cass. 1 ^{re} civ., 18 novembre 1992, n° 90-21313	1154
Chapitre 4. Les marchés publics	1167
<i>Par Bénédicte Rajot, Docteur en droit, Avocate au Barreau de Lyon, Chargée d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, habilitée à diriger des recherches</i>	
CE, 7 ^e et 2 ^e ch. réunies, 6 décembre 2017, n° 396751	1167

Chapitre 5. La coassurance	1173
<i>Par Céline Béguin-Faynel, Maître de conférences à l'Université du Mans, Co-directrice du master Droit des assurances</i>	
Section 1. La distinction entre les assurances de lignes et la coassurance	1175
Cass. 1 ^{re} civ., 28 nov. 1995, n° 93-11003	1175
Cass. 1 ^{re} civ., 28 nov. 1995, n° 93-12904	1176
Section 2. Le mandat de représentation des coassureurs par l'apériteur	1185
Cass. 1 ^{re} civ., 4 décembre 2001, n° 98-17457	1185
Chapitre 6. Les conventions entre assureurs	1195
<i>Par Sonia Ben Hadj Yahia, Maître de conférences à l'Université de Corse Pasquale Paoli, HDR, Directrice de l'IEJ de Corse</i>	
Cass. 3 ^e civ., 14 mars 2012, n° 11-11313	1195